

manger autour de lui. A en juger par les différentes inflexions de la voix et par les différentes expressions de sa mine, on ne peut guère douter qu'il ne leur parle différents langages. Quand il les perd, il donne des signes du regret; quoique aussi jaloux qu'amoureux, il n'en maltraite aucune; sa jalousie ne l'irrite que contre ses concurrents. S'il se présente un autre coq, sans lui donner le temps de rien entreprendre, il accourt, l'œil en feu, les plumes hérissées, se jette sur son rival, et lui livre un combat opiniâtre jusqu'à ce que l'autre succombe ou que le nouveau venu lui cède le champ de bataille. Le désir de jouir, toujours trop violent, le porte non-seulement à écarter tout rival, mais même tout obstacle innocent, il bat et tue quelquefois les poussins pour jouir tout à son aise de la mère. — EUGENE GAYOT.

(A continuer)

Petite chronique

— Le spectacle de l'émigration est de plus en plus affligeant. Tous les jours de la semaine écoulée, les chars du Grand-Tronc voyageant de la Rivière-du-Loup à Lévis étaient remplis de canadiens se rendant aux Etats-Unis. Le mal est grand; quand donc aurons-nous trouvé le véritable moyen d'arrêter ce fléau dont les cultivateurs ressentiront les effets à la présente saison et pour le temps de la moisson.

— La société d'agriculture de comté de Saint-Maurice a fait l'acquisition, pour la somme de \$490, d'un magnifique étalon reproducteur, né d'une jument canadienne et du Percheron de la société d'agriculture du comté de Verchères. Ce cheval, qui n'est encore âgé que de 3½ ans, est extrêmement bien fait, plus élégant que les percherons ordinaires et beaucoup plus gros et plus fort que nos chevaux canadiens. Beaucoup de connaisseurs le préfèrent aux percherons importés de France. En tout cas, ce cheval est une preuve de l'excellent résultat du croisement des races. On nous dit que la même société se propose de faire prochainement l'acquisition d'un autre étalon. Nos cultivateurs commencent à s'apercevoir des avantages qu'ils retirent de l'amélioration des races de chevaux, d'abord pour leur propres travaux; ensuite, pour la vente, les bons chevaux, bien faits, étant si recherchés depuis quelques années tant pour les chantiers que pour les Etats-Unis. Il n'en coûte pas plus d'élever un bon cheval qui se vendra, en moyenne, de \$100 à \$150, que d'élever une chétive haridelle qui ne se vendra pas \$20. — *Constitutionnel*.

RECETTE

Procédé aussi simple que peu coûteux pour le repassage des rasoirs et de tout instrument tranchant

Depuis longtemps on a reconnu qu'un moyen facile de repasser les rasoirs consiste à les tremper une demi-heure dans l'eau mélangée d'acide muriatique (esprit de sel) ou d'un vingtième de vitriol. Après cette immersion, en les essuyant, les laissant sécher quelques heures, en les passant sur la pierre, ils prennent d'autant plus vite leur tranchant que l'acide, ayant mordu également sur toute la surface de la lame, a fait l'office de la meule, et qu'il n'est plus alors question que d'obtenir le douci sur la pierre. Cette opération simple, que jamais n'a altéré la qualité des bonnes lames de rasoir, a quelquefois, au contraire, amélioré de mauvaises trempes, sans qu'on en sache bien la cause.

Ce procédé a été appliqué avec succès à tous les instruments tranchants. Ainsi, par exemple, qu'à chaque heure de repas, et le soir pour le lendemain, les ouvriers passent sur les lames de leurs outils un peu de l'eau mordante dont nous venons d'indiquer la préparation et qui est si peu coûteuse, et, sans altérer la trempe de ces instruments, ils se dispenseront des repassages fréquents, beaucoup plus coûteux et plus capables d'altérer la dureté de leurs outils. C'est surtout aux moissonneurs, pour faucilles, sapes et faux, que s'adresse cet avis, que nous recommandons tout-fois à tous les ouvriers faisant usage d'instruments tranchants.

TERRE A VENDRE

Le soussigné nous prie d'annoncer qu'il vendra une magnifique terre, avec bâties, animaux, instruments d'agriculture, etc.

Elle est située au Détour du Lac Temiscouata, sur un site le plus pittoresque, au bord même du lac. Cette propriété peut à juste titre être appelée une *ferme-modèle*. Ceux qui auraient intention de devenir propriétaires d'une exploitation agricole qui ne la cède en rien, en fait d'amélioration, ne devraient pas retarder à s'adresser directement au soussigné pour connaître les conditions de vente.

EDMOND TÉTU,

Détour du Lac Temiscouata.

MOULINS A COUDRE DE BANNER

Prix variant de \$5 à \$10, \$25, \$40 et \$60.

Chaque Cultivateur tant soit peu à l'aise devrait s'empresser d'acheter un des célèbres Moulins à Coudre de Banner, manufacturés par la Compagnie des Moulins à Coudre de Banner, à

SHERBROOKE, P. Q.,

à des conditions faciles, en payant une partie du prix comptant et la balance par paiements mensuels.

C'est le moulin à coudre le plus simple et le plus facile à mettre en opération. C'est aussi celui qui fait le moins de bruit de tous les moulins construits jusqu'à ce jour. Rien dans le mécanisme pour embarrasser les Dames.

Chaque famille devrait avoir le sien.

M. J. Belleau, marchand, a accepté l'agence à la Rivière-Quelle pour la vente de ces moulins à coudre.

On peut aussi se procurer ces différents moulins à coudre, à Ste. Anne de la Pocatière, en s'adressant au Propriétaire de la *Gazette des Campagnes*.

S'adresser par lettre à JOHN RUTHVEN, agent-voyageur-général, à la Rivière-du-Loup, comté de Temiscouata.

ASSUREZ VOUS

LA "CITOYENNE" DE MONTREAL

Compagnie d'Assurance sur la vie, contre les accidents et contre le feu, etc., etc.

Président, Sir Hugh Allan; Gérant, Ed. Stark, écr.

Jos. G. PELLETIER, N. P.

4 avril 1872.

Agent à Kamouraska

CHAMBRE PROVINCIALE DES NOTAIRES

AVIS est, par les présentes, donné que mercredi, le premier mai prochain, à 11 heures A. M., il y aura à Québec, dans une des salles de l'Université Laval, une assemblée des membres de la Chambre Provinciale des Notaires, et qu'alors Philippe Beaulieu, de Kamouraska, clerk-notaire, se présentera devant la dite Chambre pour être admis à la pratique du Notariat.

J. B. DELAGE,

Québec 5 avril 1872.

S. C. P. No. 2

APPRENTIS DEMANDÉS

DEUX jeunes gens de 16 à 17 ans, trouveraient de l'emploi comme *apprentis-typographes*, en s'adressant au soussigné Editeur-Propriétaire de la *Gazette des Campagnes*, à Ste. Anne de la Pocatière. — FIRMIN H. PROULX.